



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E100814

VALABLE JUSQU'AU 21/09/2024

ÉDITÉ LE 22/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 05/10/1998

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 01/04/2015
7 622

Raison sociale : SARL PASCAL GILARDEAU

1 BIS RUE NANTAISE
85290 MORTAGNE SUR SEVRE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LA ROCHE SUR YON

Siret : 420 147 381 00024

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 5422348

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 4721075504

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 4721075504

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2023

Téléphone : 02 51 65 04 92

Portable : 06 07 14 91 28

Site Internet : www.pascal-gilardeau.fr

E-mail : contact@pascal-gilardeau.fr

Responsabilité légale :

GILARDEAU PASCAL GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	28/09/2023
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan@" (Chauffagiste,Plombier)	22/09/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	28/09/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	28/09/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LA ROCHE-SUR-YON
18 IMPASSE GASTON CHAVATTE
85000 LA-ROCHE-SUR-YON

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.